

L'AMENAGEMENT DU JARDIN BOTANIQUE — MOYEN PRATIQUE DE REMEDIER AU CHOMAGE

Une jolie idée suggérée par le Frère Marie-Victorin. — Comment employer les chômeurs à peu de frais pour la ville à un travail salubre et auquel ils seront fiers d'être associés. — La participation du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. — Nos édiles ont tort de mépriser les petites économies. — La prolongation du terme échevinal sera-t-elle votée ? — C'est fort douteux si l'on songe à la valeur des armes fournies au gouvernement provincial par l'incertitude de nos administrateurs municipaux. — La province de Montréal. — L'idée en marche.

Il y a une jolie idée dans la proposition que vient de faire aux autorités municipales le directeur du jardin botanique.

Un grand nombre de chômeurs s'agrèssent dans l'oisiveté et l'impécuniosité; or, il existe un moyen simple et peu coûteux de les employer et de leur donner l'occasion de gagner quelque argent tout en travaillant à l'embellissement de la ville.

D'une part, tout invite à la tristesse, mais, d'autre part, des milliers d'heures de travail sont perdues chaque jour. Pourquoi ne pas utiliser ces heures perdues pour aménager le jardin botanique? Nous sommes sûrs d'ailleurs, que les chômeurs seront heureux de penser qu'on les emploie à rendre plus attrayante la ville qui est le commun patrimoine.

Il est question que l'on vote \$100,000 pour l'aménagement du jardin botanique. Déjà on a eu mains 10,000 plants offerts en cadeau à la ville. Il ne suffit pas de les mettre en terre; il faut les protéger, il faut ériger, conséquemment, une clôture qui coûtera sûrement \$100,000, vu ses dimensions. On n'entoure pas de la sorte les parc ordinaires, mais un jardin botanique n'est pas un parc ordinaire. Il se compare plutôt à un musée dont chaque oeuvre est gardée précieusement. Des chiens, des vandales ou même des enfants inconscients, pénétrant de nuit dans le parc, pourraient saccager des plantations et causer des pertes irréparables.

La ville se propose de payer désormais partie des loyers des chômeurs mais d'exiger, en retour, du travail de la part de ceux-ci. Il n'y a pas de travail qui exige moins de matériel que le terrassement des terrains devant être transformés en parcs ou en jardins publics. Voilà pourquoi le Frère Marie-Victorin propose d'employer les chômeurs aux travaux de terrassement voire des plantations, ce qui laissera intact la somme de \$100,000 pour la construction de la clôture.

Les autorités municipales peuvent, du reste, demander la collaboration du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour des travaux de ce genre. En effet, le jardin botanique constituera un actif non seulement pour la ville, non seulement pour la province mais encore pour tout le pays.

Il est peut-être bon de rappeler ici que nos édiles ont grand tort de mépriser les petites économies. Ils font des efforts désespérés pour ne pas réduire les traitements des fonctionnaires — et les leurs — sous prétexte qu'on ne réaliserait de la sorte que quelques centaines de mille piastres d'épargne. Mais il faudrait bien moins que cette somme pour mettre en train des travaux comme ceux dont nous venons de parler, des travaux qui constitueraient un actif pour la ville, qui ajouteraient à sa valeur, qui ajouteraient à ses attraits, qui contribueraient par conséquent à attirer les touristes et qui du même coup, fourniraient un travail salubre à des centaines de chômeurs.

Nos administrateurs n'ont pas le droit de repousser les petites économies. Par ailleurs, nous ne voulons pas le malheur des fonctionnaires, mais ceux-ci ne seraient pas à plaindre s'ils subissaient une légère coupure. Quand tant d'autres sont sans ressources, ils ont gardé leur place et leur plein traitement; même après la réduction de traitement leur avenir reste assuré et en viable.

On ne voit pas bien comment l'administration municipale serait demander aux propriétaires fonciers et à tous les contribuables des sacrifices additionnels si elle n'a pas commencé par imposer des économies là où elles s'imposent. Le coût de la vie a sûrement baissé pour tout le monde. Les fonctionnaires ne font pas exception à la règle, pas plus que les échevins.